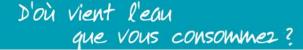
## Bilan Qualité 2013





limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

3 résultats conformes sur 3 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 4.1 °F maxi: 4.1 °F

Eau douce et agressive, susceptible de corroder les métaux des canalisations



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 2.7 mg/l maxi : 2.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.13 mg/l maxi: 0.13 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : ua/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable par le réseau des GRANGES de FREYDIERE à REVEL qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau:

L'eau provient des captages du Roure, Puits inf et sup situés sur la commune

Traitement:

Les eaux sont distribuées après un traitement préalable aux ultraviolets.

## hos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau des GRANGES de FREYDIERE **REVEL**. au cours de l'année 2013 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Agressive elle peut être à l'origine de la présence éventuelle de plomb; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.